

(N° 31.)

SÉNAT DE BELGIQUE

SÉANCE DU 15 MARS 1907.

Rapport des Commissions réunies de l'Intérieur et de l'Instruction publique et des Finances et Travaux publics, chargées d'examiner le Projet de Loi portant : 1° modifications des limites séparatives de la ville de Bruxelles et de la commune d'Ixelles; 2° approbation des conventions conclues entre l'État et ces deux communes en vue de l'aménagement des quartiers de la Cambre et de Boendael.

(Voir les n° 99 et 105, session de 1906-1907, de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. HANREZ, Vice-Président de la Commission des Finances et des Travaux publics, Président; RAEPSAET, le Comte d'URSEL, le Baron d'HUART, FINET, DE RIDDER, DE BAST, ELBERS, MAGNETTE, MESENS et DELANNOY, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Gouvernement a présenté à la Chambre des Représentants le Projet de Loi dont les objets sont précisés ci-dessus.

La Chambre en a compris l'urgence et l'a voté séance tenante.

Toutes les parties intéressées étaient d'ailleurs d'accord et l'autorité provinciale avait émis un avis favorable.

L'Exposé des motifs et le rapport présenté à la Chambre par l'honorable M. Renkin font valoir des considérations que vos Commissions réunies ont trouvées décisives. Toutefois, un membre a constaté que le Gouvernement intervient pour environ 500,000 francs dans la superstructure de l'avenue prolongée qui fera partie de la grande voirie.

(2)

Il espère que, le cas échéant, d'autres communes obtiendront les mêmes avantages et bénéficieront de la même procédure.

Un autre membre a attiré l'attention de la Commission sur la nécessité du prompt achèvement de l'avenue de Boitsfort à Auderghem et la Commission signale cet objet à la sollicitude du Gouvernement.

Les Commissions réunies de l'Intérieur et des Finances vous proposent, à l'unanimité, l'adoption du Projet de Loi.

Le Rapporteur,
E. DELANNOY.

Le Président,
PROSPER HANREZ.